



Délivrance fiche de paie - salarié en déplacement

Par **xavxav**, le **21/06/2016** à **11:20**

Bonjour,

je travaille actuellement dans une entreprise où je suis en permanence en déplacement.

Mon employeur ne veut plus m'envoyer mes fiches de paie par la poste comme c'était le cas avant et veut me faire déplacer au siège de l'entreprise pour les récupérer en main propre.

Visiblement, il est dans son droit mais peut-il m'obliger à à me faire déplacer en dehors de mes heures de travail ?

je demande car les heures d'ouverture des bureaux ne sont pas forcément compatibles avec mes horaires de travail.

Merci d'avance,

Xav

Par **P.M.**, le **21/06/2016** à **11:53**

Bonjour,

L'employeur n'est pas forcément dans son droit puisque le bulletin de paie peut être délivré par voie postale ou, avec l'accord du salarié, sous forme électronique...

Vous pourriez lui réclamer les frais supplémentaires que cela vous occasionnent et le paiement du temps pour vous rendre à l'entreprise si c'est en dehors de votre horaire et lui indiquer que vous vous présenterez à l'entreprise tel jour telle heure en raison de vos obligations professionnelles et si la remise du bulletin de paie ne peut avoir lieu, il devra vous le faire parvenir par tout moyen...